

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1113

6 mai 2008

SOMMAIRE

Ardilla Segur SA	53412	Mando (Luxembourg) Holdings I S.à.r.l.	53387
Braunhubergasse S.à r.l. Unipersonnelle	53424	Marshall Monteagle Holdings	53409
cadooz Luxembourg Two S.à.r.l.	53408	Metering Luxembourg 2(g) S.à r.l.	53381
Carlo Tassara Assets Management S.A.	53406	OneSource Finance S.à r.l.	53378
Ceramics Luxembourg 2 (f), S.à r.l.	53381	Pfizer Europe Holdings Sàrl	53380
Christa Intershipping S.à.r.l.	53407	Pfizer International Luxembourg S.A. ...	53410
Computerland Europe Operations S.A. ..	53424	Plastiflex Participations S.A.	53407
Corporate Advisory Business S.A.	53381	Sextant Capital Management S.à r.l.	53403
CWS N.V. Luxembourg Branch	53403	Société d'Etudes et de Constructions d' Appareils de Levage et de Traction	53404
Demag Holding, Sàrl	53382	SPF-Sierra Portugal Fund, S.à.r.l.	53389
Demag Investments S.à r.l.	53383	SR Portfolio Holding (B) S.à r.l.	53381
Draka Luxembourg S.à r.l.	53424	SR Portfolio Holding (C) S.à r.l.	53382
Draka Luxembourg S.à r.l.	53382	SR Portfolio Holding (C) S.à r.l.	53382
Huacheng Real Estate S.A.	53393	Stabilus Luxembourg 2 (d), S.à r.l.	53383
Immotion S.à r.l.	53386	Syncom Investments S.A.	53409
IT-House	53406	Thobe S.A.	53392
Lamalux S.A.	53423	Upline Group	53397
Light.Corp S.A.	53410	Vector Conseil S.A.	53406
Mando (Luxembourg) Holdings II S.à.r.l.	53383	Watercreek Investments S.A.	53405
		YEP Aviation	53404

OneSource Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 67.360.

Im Jahre zweitausendundacht, den fünfzehnten Februar.

Vor Uns, Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft OneSource Holdings (Bermuda) Limited, mit Sitz in Canon's Court, 22, Victoria Street, P.O. Box HM 1179, Hamilton HM EX, Bermuda, Registernummer 24319,

hier vertreten durch Herrn Marc PROSPERT, Privatangestellter, mit Berufsanschrift in 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung OneSource Finance S.à r.l., mit Sitz in 70, Grand-rue, L-1660 Luxemburg, eingetragen beim Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 67.360, ursprünglich gegründet wurde in der Form einer Aktiengesellschaft und unter der Bezeichnung BHI FINANCE S.A., gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Gérard LECUIT, Notar mit damaligem Amtssitz in Hesperingen, vom 24. November 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 96 vom 17. Februar 1999.

Die Satzung wurde mehrmals abgeändert und zuletzt gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, vom 6. November 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2963 vom 20. Dezember 2007.

- Dass das Gesellschaftskapital neununddreissigtausend fünfhundert US Dollar (39.500,- USD), beträgt, eingeteilt in dreitausend neunhundertfünfzig (3.950) Anteile mit einem Nennwert von jeweils zehn US Dollar (10,- USD), alle vollständig gezeichnet und voll eingezahlt.

- Dass die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht die von ihr gefassten Beschlüsse wie folgt zu dokumentieren:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Artikel 12 der Satzung abzuändern und ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch einen Geschäftsrat verwaltet, welcher aus mindestens einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B besteht, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsrat die weitestgehenden Befugnisse um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und sämtliche Handlungen und Operationen zu genehmigen, welche im Einklang mit dem Gesellschaftszweck sind.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die Kollektivunterschrift von einem Geschäftsführer der Kategorie A und von einem Geschäftsführer der Kategorie B verpflichtet.

Jedes Mitglied des Geschäftsrats kann einer Sitzung des Geschäftsrats im Wege einer telefonischen Konferenzschaltung oder durch andere ähnliche Kommunikationsmittel, die es ermöglichen, dass sämtliche Teilnehmer an der Sitzung einander hören und miteinander kommunizieren können, teilnehmen. Eine Sitzung kann auch nur per Konferenzschaltung abgehalten werden. Die Teilnahme an einer Sitzung durch solche Mittel steht einer persönlichen Teilnahme gleich. Der Geschäftsrat ist nur beschlussfähig wenn wenigstens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B anwesend oder vertreten sind. Die Beschlüsse werden mit Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Schriftliche Beschlüsse im Umlaufverfahren, die von allen Mitgliedern des Geschäftsrats gebilligt und unterzeichnet wurden, stehen Beschlüssen auf Geschäftsratssitzungen gleich; jedes Mitglied des Geschäftsrats kann solche Beschlüsse schriftlich, durch Telegramm, Telex, Telefax oder ähnliche Kommunikationsmittel billigen. Diese Billigung ist schriftlich zu bestätigen. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll zum Nachweis der Beschlussfassung."

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Rücktritt von Herrn Peter GAZE als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung anzunehmen und ihm, per Spezialvotum, volle Entlastung für die Ausübung seines Mandats bis zum heutigen Tag zu erteilen.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst die Mandate der verbleibenden Geschäftsführer der Gesellschaft, den Herren Paul de HAAN und Dennis BOSJE, zu bestätigen und dieselben der Kategorie A zuzuordnen.

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer der Kategorie B der Gesellschaft zu ernennen:

Herr Henrik SLIPSAGER, President Chief Executive Officer der ABM Industries Inc, geboren in Roskilde (Dänemark) am 12. Januar 1955, mit Berufsanschrift in 551, Fifth Avenue, Suite 300, New York, New York 10176, U.S.A.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, welcher der Gesellschaft im Zusammenhang mit dieser Urkunde entstehen oder berechnet werden, wird auf ungefähr achthundert Euro (800,- EUR) abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, der die deutsche und die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag der Komparentin, dass diese Urkunde in Deutsch verfasst wurde, gefolgt von einer englischen Fassung; auf Antrag derselben Komparentin und im Fall von Abweichungen des deutschen und des englischen Textes, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Folgt die englische Fassung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of February.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company OneSource Holdings (Bermuda) Limited, with registered office at Canon's Court, 22, Victoria Street, P.O. Box HM 1179, Hamilton HM EX, Bermuda, registration number 24319,

here represented by Mr Marc PROSPERT, private employee, with professional address at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

by virtue of a proxy given under private seal delivered to him.

The said proxy, signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, requested the undersigned notary to act the following:

- That the private limited liability company One Source Finance S.à r.l., with registered office at 70, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 67.360, originally incorporated under the form of a public limited company and under the denomination of BHI FINANCE S.A., pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing at Hesperange, dated November 24, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 96 of February 17, 1999.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 6, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2963 of December 20, 2007.

- That the corporate capital is set at thirty-nine thousand and five hundred US Dollars (39,500.- USD), divided into three thousand nine hundred and fifty (3,950) shares with a par value of ten US Dollars (10.- USD) each, all entirely subscribed and fully paid up.

- That the appearing party, represented as said before, declares that she is the sole actual partner of the said Company and that she requires the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to amend Article 12 of the Articles of Incorporation and to give it henceforth the following wording:

" **Art. 12.** The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one class A Manager and one class B Manager, who need not to be shareholders of the Company.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of one class A manager and one class B manager.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can validly deliberate only if at least one class A manager and one class B manager are present or represented. Resolutions will be taken by a majority vote of the managers present or represented.

Circular resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers have the same effect as resolutions passed at the board meetings; each member of the board of managers may approve such resolutions in writing,

by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval must be confirmed in writing. All documents together form the record that proves that such decision has been taken."

Second resolution

The sole partner resolves to accept the resignation of Mr Peter GAZE as manager of the Company with immediate effect and, by special vote, grants him discharge for the execution of his mandate until today.

Third resolution

The sole partner resolves to confirm the mandates of the remaining managers of the Company, Mr Paul de HAAN and Mr Dennis BOSJE, and to affect them to the class A.

Fourth resolution

The sole partner resolves to appoint as class B manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr Henrik SLIPSAGER, President Chief Executive Officer of ABM Industries Inc, born in Roskilde (Denmark), on January 12, 1955, having his professional address at 551, Fifth Avenue, Suite 300, New York, New York 10176, U.S.A.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it by reason of this deed, amount approximately to eight hundred euro (800.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German, followed by an English version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the German and the English texts, the German version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us, the notary, the present deed.

Signed: PROSPERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 février 2008. Relation GRE/2008/881 — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008050083/231/142.

(080055105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Pfizer Europe Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 65.122.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.006.

—
EXTRAIT

Par contrat de transfert en date du 27 décembre 2007, Pfizer Luxco Holdings S.à r.l. et Pfizer Pharmaceuticals B.V. ont transféré respectivement toutes leurs 835.946 parts et 446.494 parts dans le capital social de la Société à C.P. Pharmaceuticals International C.V.

Suite à ce transfert l'actionnariat de la Société est comme suit:

C.P. Pharmaceuticals International C.V.

835.946 parts ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pfizer Europe Holdings S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Référence de publication: 2008050634/275/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02732. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Metering Luxembourg 2(g) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 88.868.

Die Bilanz am 30. September 2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008050153/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04744. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Ceramics Luxembourg 2 (f), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 88.832.

Die Bilanz am 30. September 2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008050155/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04748. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

SR Portfolio Holding (B) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 88.925.

Die Bilanz am 30. September 2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008050156/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04756. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Corporate Advisory Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 50.539.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 4 avril 2008 que, Monsieur Robert Reynders, né le 23 mai 1945 à Ostende (Belgique), demeurant au De Keersmaekerlaan, 10, B-1785 Merchtem, a été nommé en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050661/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04422. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

SR Portfolio Holding (C) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 88.926.

Die Bilanz am 30. September 2006 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008050157/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04761. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

SR Portfolio Holding (C) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 88.926.

Die Bilanz am 30. September 2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008050158/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04765. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Demag Holding, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 88.342.

Die Bilanz am 30. September 2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008050159/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04778. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Draka Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 99.303.

Rectificative des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 11 mai 2005 référence LSO BE/01969 déposé le 12/05/2005 L050038030.4

Le bilan rectifié au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Draka Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008050828/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03595. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Demag Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 88.830.

Die Bilanz am 30. September 2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008050160/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04780. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Stabilus Luxembourg 2 (d), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 88.831.

Die Bilanz am 30. September 2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008050161/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04774. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Mando (Luxembourg) Holdings II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.652.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 99.599.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Mando (Luxembourg) Holdings II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 20, rue de la Poste, L-2519 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 99.599 (the Company), incorporated on 26 February 2004 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 466 page 22331 of 4 May 2004. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 31 March 2004 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 593 page 28446 of 9 June 2004:

- CAIP CO-Investment Fund Parallel Fund (I) C.V., having its registered office 548, Herengracht, NL-1017 CG Amsterdam;

hereby represented by Bertrand Geradin, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in New York, on 17 March 2008;

- CAIP CO-Investment Fund Parallel Fund (II) C.V., having its registered office 548, Herengracht, NL-1017 CG Amsterdam;

hereby represented by Bertrand Geradin, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in New York, on 17 March 2008;

- Asia Opportunity Fund, L.P., having its registered office c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

hereby represented by Bertrand Geradin, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in New York, on 17 March 2008;

- J.P. Morgan Asia Investment Partners, L.P., having its registered office 9, East Loockermann Street, 19901 Delaware, USA;

hereby represented by Bertrand Geradin, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in New York, on 17 March 2008;

(all together referred herein as the Shareholders),

Such proxies, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That 47,200 (forty-seven thousand two hundred) shares having a nominal value of USD 35 (thirty-five United States Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

(i) Waiver of the convening notice;

(ii) Approval of the *pro forma* accounts of the Company (i.e. balance sheet and profit and loss accounts) for the period from 1 January 2008 to 19 March 2008 (up to and excluding liquidation) (the Accounts);

(iii) Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (*liquidation volontaire*);

(iv) Appointment of CLERC, *Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable S.A.* as liquidator (*liquidateur*) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);

(v) Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;

(vi) Discharge of the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and

(vii) Miscellaneous.

III. After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Shareholders resolve to approve the Accounts as attached to the present minutes as Schedule 1.

Third resolution

The Shareholders resolve with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (*liquidation volontaire*).

Fourth resolution

The Shareholders resolve to appoint CLERC, *Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable S.A.*, having its registered address at Centre Helfent, 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg as liquidator (*liquidateur*) of the Company.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Shareholders also resolve to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (*boni de liquidation*) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to grant a full discharge to the managers for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (au Grand Duché de Luxembourg).

Ont comparu pour la tenue de l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Mando (Luxembourg) Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2519 Luxembourg, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 99.599 (la Société), constituée en date du 26 février 2004 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 466 page 22331 du 4 mai 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 31 mars 2004 suite à un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 593 page 28446 of 9 juin 2004:

- CAIP CO-Investment Fund Parallel Fund (I) C.V., ayant son siège social 548, Herengracht, NL-1017 CG Amsterdam; ci-après représentée par Bertrand Gérardin, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 17 mars 2008.

- CAIP CO-Investment Fund Parallel Fund (II) C.V., ayant son siège social 548, Herengracht, NL-1017 CG Amsterdam; ci-après représentée par Bertrand Gérardin, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 17 mars 2008.

- Asia Opportunity Fund, L.P., ayant son siège social c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

ci-après représentée par Bertrand Gérardin, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 17 mars 2008.

- J.P. Morgan Asia Investment Partners, L.P., ayant son siège social office 9, East Lockermann Street, 19901 Delaware, USA;

ci-après représentée par Bertrand Gérardin, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 17 mars 2008.

(ci-après désignés comme les Associés)

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que 47.200 (quarante sept mille deux cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 35 USD (trente-cinq Dollars des Etats-Unis) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation des comptes pro forma de la Société (le bilan comptable ainsi que les comptes de perte et profit) pour la période allant du 1 janvier 2008 au 19 mars 2008 (jusqu'à et excluant la liquidation) (les Comptes);
3. Liquidation de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
4. Nomination de CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable S.A. en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
6. Décharge accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et
7. Divers.

III. Après délibération, les Associés ont approuvé à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'approuver les Comptes comme attachés aux présentes au Schedule 1.

Troisième résolution

Les Associés décident avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

Les Associés décident de nommer CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au Centre Helfent, 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Cinquième résolution

Les Associés décident de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

Les Associés décident également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

Les Associés décident que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

Les Associés décident également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

Les Associés décident en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux Associés de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Sixième résolution

Les Associés décident d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte

Signé: B. GÉRADIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008, Relation: LAC/2008/12195. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008050611/242/174.

(080055667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Immotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1451 Luxembourg, 11, rue Théodore Eberhard.

R.C.S. Luxembourg B 92.418.

Le bilan au 31-déc-06 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

7A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signature

Référence de publication: 2008050854/592/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04477. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Mando (Luxembourg) Holdings I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.952.985,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 99.534.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Mando (Luxembourg) Holdings I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 20, rue de la Poste, L-2519 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 99.534 (the Company), incorporated on 26 February 2004 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 446 page 21400 of 28 April 2004. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 31 March 2004 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 592 page 28408 of 9 June 2004:

Asia Opportunity Fund, L.P., having its registered office c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

hereby represented by Bertrand Gérardin, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in New York, on 17 March 2008.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 84,371 (eighty-four thousand three hundred seventy-one) shares having a nominal value of USD 35 (thirty-five United States Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

(i) Waiver of the convening notice;

(ii) Approval of the pro forma accounts of the Company (i.e. balance sheet and profit and loss accounts) for the period from 1 January 2008 to 19 March 2008 (up to and excluding liquidation) (the Accounts);

(iii) Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);

(iv) Appointment of CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);

(v) Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;

(vi) Discharge of the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and

(vii) Miscellaneous.

III. After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Accounts as attached to the present minutes as Schedule 1.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable S.A., having its registered address at Centre Helfent, 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg as liquidator (liquidateur) of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Sole Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Sole Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant a full discharge to the managers for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu pour la tenue de l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de Mando (Luxembourg) Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2519 Luxembourg, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 99.534 (la Société), constituée en date du 26 février 2004, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 446 page 21400 du 28 April 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 31 mars 2004 suite à un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 592 page 28408 of 9 juin 2004:

Asia Opportunity Fund, L.P., ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Bertrand Gérardin, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 17 mars 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que 84.371 (quatre-vingt quatre mille trois cent soixante-et-onze) parts sociales ayant une valeur nominale de 35 USD (trente-cinq Dollars des Etats-Unis) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation des comptes pro forma de la Société (le bilan comptable ainsi que les comptes de perte et profit) pour la période allant du 1 janvier 2008 au 19 mars 2008 (jusqu'à et excluant la liquidation) (les Comptes);
3. Liquidation de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
4. Nomination de CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable S.A. en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
6. Décharge accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et
7. Divers.

III. Après délibération, l'Associé Unique a approuvé à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les Comptes comme attachés aux présentes au Schedule 1.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au Centre Helfent, 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Associé Unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associé Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux Associés de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte

Signé: B. GÉRADIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008, Relation: LAC/2008/12194. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008050613/242/152.

(080055659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

SPF-Sierra Portugal Fund, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.615.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of March.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

The appeared:

"Sierra Investments Holdings, B.V.", a private limited liability company incorporated and existing under the laws of The Netherlands, with registered office at Polarisavenue 61, 2132 JH Hoofddorp, the Netherlands, registered with the Commercial Register of Amsterdam under the number 34108270 (the "Sole Shareholder"),

here represented by: Mrs Audrey COQUE, jurist, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on 5 March 2008.

Such appearing party is the sole Shareholder of "SPF-Sierra Portugal Fund, S.à.r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.615, incorporated by a notarial deed drawn up on 3 December 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 154 dated 19 January 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital entitled to vote, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company with an amount of two hundred million nine hundred sixty-two thousand eighteen Euro (EUR 200,962,018.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to two hundred million nine hundred seventy-four thousand five hundred eighteen Euro (EUR 200,974,518.-) by creating and issuing two hundred million nine hundred sixty-two thousand eighteen (200,962,018) new shares having each a par value of one Euro (1.- EUR) (the "New Shares").

Subscription and Liberation

Project Sierra Brazil 1 BV, a private company with limited liability, incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its corporate seat at Hoofddorp, the Netherlands and having its offices at Polarisavenue 61, 2132 JH Hoofddorp, the Netherlands, registered with the Dutch Commercial Register (handelsregister) under number 34166246 (the "Subscriber"), here represented by Mrs Audrey COQUE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to the New Shares and to have them fully paid up by contribution in kind, consisting of all the assets and liabilities ("universalité") of the Subscriber as at 29 February 2008, as described in the balance sheet (the "Balance Sheet") of the Subscriber attached in Schedule 1.

In addition to the items appearing in the Balance Sheet, the assets and liabilities of the Subscriber are contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which could be attached thereto.

Such contribution constitutes all its assets and liabilities as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

The total net value of this contribution in kind is valued at two hundred million nine hundred sixty-two thousand eighteen Euro (EUR 200,962,018.-) the total of which will be allocated to the share capital account.

Proof of the existence of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by the Balance Sheet and the valuation report of the management of the Company attesting the valuation of the contribution in kind (the "Valuation Report").

The Subscriber here represented as stated here-above, expressly declares that:

- there exist no pre-emption rights nor other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the assets and liabilities contributed to the Company be transferred to it;
- all formalities in any concerned country in relation with the transfer in favour of the Company of any element composing its assets and liabilities will be carried out within the best delays in each country as far as it will be concerned in order to duly formalise the transmission of all the assets and liabilities of the Sole Shareholder and to render it effective anywhere and towards any third party.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (the universality), nothing withheld or excepted, of a company having its registered office in an European Union State, exclusively remunerated by issue of new shares and share premium by a Luxembourg company, the Company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1 of the Articles of the Company so as to reflect the above decisions, which shall read as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is fixed at two hundred million nine hundred seventy-four thousand five hundred eighteen Euro (EUR 200,974,518.-) represented by two hundred million nine hundred seventy-four thousand five hundred eighteen (200,974,518) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Sierra Investments Holdings, B.V.", une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Polarisavenue 61, 2132 JH Hoofddorp, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre du Commerce de Amsterdam sous le numéro 34108270 (l'"Associé Unique");

ici représentée par Madame Audrey COQUE, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 mars 2008,

laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'associé unique de "SPF-Sierra Portugal Fund, S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 134.615, constituée par acte notarié en date du 3 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 154 du 19 janvier 2008 (la "Société").

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital émis de la Société d'un montant de deux cent millions neuf cent soixante-deux mille dix-huit Euros (200.962.018,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (12.500,- EUR) à deux cent millions neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent dix-huit Euros (200.974.518,- EUR) par la création et l'émission de deux cent millions neuf cent soixante-deux mille dix-huit (200.962.018) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un Euro chacune (1,- EUR) (les "Nouvelles Parts Sociales").

Souscription et Libération

"Project Sierra Brazil 1 BV", une société à responsabilité limitée, de droit néerlandais, ayant son siège social Polarisavenue 61, 2132 JH Hoofddorp, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre du Commerce Néerlandais (handelsregister) sous le numéro 34166246 (le "Souscripteur"), ici représentée par Madame Audrey COQUE, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement par apport en nature, consistant en tous les actifs et passifs ("universalité") du Souscripteur au 29 février 2008, comme décrit dans le bilan (le "Bilan") du Souscripteur et figurant en annexe 1.

En plus des points figurant dans le Bilan, les actifs et passifs de l'Associé Unique sont apportés avec tous les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus, qui pourraient ou pourront y être attachés.

Un tel apport est constitué de tous les actifs et passifs tels que définis dans l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, tel que modifié, lequel prévoit une exemption du droit d'apport.

La valeur nette totale de cet apport en nature est évaluée à deux cent millions neuf cent soixante-deux mille dix-huit Euros (200.962.018,- EUR) dont la totalité sera allouée au compte de capital social.

La preuve de l'existence de cet apport en nature a été fournie au notaire instrumentant par le Bilan et un rapport d'évaluation de la gérance de la Société (le "Rapport d'Evaluation").

Le Souscripteur, ici représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- il n'existe aucun droit de préemption ni d'autres droits en vertu desquels toute personne peut être autorisée à demander à ce que tous les actifs et passifs apportés à la Société lui soit transférés;

- toutes formalités dans tout pays concerné en relation avec le transfert en faveur de la Société de chacun des éléments composant l'intégralité de tous ses actifs et passifs seront menées à bien dans les meilleurs délais en tout pays concerné

afin d'y formaliser valablement la transmission de tous les actifs et passifs de l'Associé Unique et de le rendre opposable et effectif en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu du fait qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité), rien réservé ni excepté, d'une société ayant son siège dans l'Union Européenne, exclusivement rémunéré par l'émission de nouvelles actions émises et une prime d'émission par une société luxembourgeoise, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter les décisions ci-dessus, qui aura la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent millions neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent dix-huit Euros (200.974.518,- EUR) représenté par deux cent millions neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent dix-huit (200.974.518) parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés"."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ sept mille euros.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. COQUE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 mars 2008, Relation: EAC/2008/3618. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): OEHMEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008050619/239/151.

(080055787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Thobe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 81.878.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 17 mars 2008:

L'Assemblée a décidé;

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

A) Mickael Gil, demeurant professionnellement au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

B) Christophe Jasica, demeurant professionnellement au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

C) Olivier Kuchly, demeurant professionnellement au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Olivier Kuchly est par ailleurs confirmé dans sa fonction d'administrateur délégué de cette société.

2. de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la société Luxor Audit Sàrl ayant son siège 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008050624/7280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05030. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Huacheng Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 137.085.

In the year two thousand eight, on the thirty-first of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "HUACHENG REAL ESTATE S.A.", a société anonyme having its registered office in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 137.085), incorporated by a deed of the undersigned notary on March 13, 2008, not yet published.

The extraordinary general meeting is opened by Monsieur Christophe BLONDEAU, employee, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Frédérique MIGNON, employee, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Carole COÏS, employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Exchange the 2.700.000 existing shares with a par value of 0,10,- EUR against 540.000 shares with a par value of 0,50 EUR,- and confer all necessary powers to the Board of Directors of the Company in order to proceed to the exchange of all former shares against the new shares.

2. Increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 6.130.000,- so as to raise it from its present amount of EUR 270.000.- to an amount of EUR 6.400.000,- by the issue of 12.260.000 new shares, having each a par value of EUR 0,50 and having the same privileges, rights and obligations as the existing shares;

3. Subscription and liberation of the 12.260.000 new shares;

4. Fix an authorized capital at 19.200.000,- EUR to be divided into shares with a par value of 0,50,-EUR

5. Amendment of article FIVE (5) of the Company's Articles of Association;

6. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to exchange the two million seven hundred thousand (2.700.000) existing shares with a par value of ten cents (EUR 0,10) against five hundred and forty thousand (540.000) shares with a par value of fifty cents (EUR 0,50).

The extraordinary general meeting confers all necessary powers to the Board of Directors of the Company in order to proceed to the exchange of all former shares against the new shares.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of six million one hundred and thirty thousand euro (EUR 6.130.000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred and seventy thousand euro (EUR 270.000.-) to an amount of six million four hundred thousand euro (EUR 6.400.000.-) by the issue of twelve million two hundred and sixty thousand (12.260.000) new shares, having each a par value of fifty cents (EUR 0,50) and having the same privileges, rights and obligations as the existing shares (hereinafter collectively the "New Shares").

Subscription and liberation

The twelve million two hundred and sixty thousand (12.260.000) new shares are then subscribed by the company "Shine Pearl Development Ltd", having its registered office at Level 5, Development Bank of Samoa Building, Beach Road, Apia, Samoa, represented by Mr Christophe BLONDEAU, previously named, by virtue a proxy, hereto annexed, are fully paid up by the contribution of one (1) share of "NEWLAND DEVELOPMENT LTD." having its registered office at Level 2, Nia Mall, Vaea Street, Apia, Samoa (represented 100% of the share capital of the company).

The share so contributed is valued at six million one hundred and thirty thousand euro (EUR 6.130.000.-).

A report has been drawn up by HRT Revision S.A., réviseur d'entreprises, Luxembourg, dated March 31, 2008, in accordance with Article 26-1 of the law on commercial companies, which contains the following conclusion:

Conclusion:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 12.260.000 shares with a nominal value of EUR 0,50 each to be issued."

Third resolution

The extraordinary general meeting resolved to fix an authorized capital of the company at nineteen million two hundred million euro (EUR 19.200.000.-).

The meeting reads the special report of the Board of Directors foreseen by article 32-3 (5) of the law on commercial companies proposing to waive or limit the preferential subscription right of the existing shareholders within the limits of the authorized capital.

This report will remain annexed to the present deed.

The Board of Directors is authorised to proceed to increases of capital within the limits of the authorized capital during a period of five years beginning from the

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the article FIVE (5) of the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at six million four hundred thousand euro (EUR 6.400.000.-) divided into twelve million eight hundred thousand (12.800.000) shares with a par value of fifty cents (EUR 0,50) each, all of which are fully paid up.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at nineteen million two hundred million euro (EUR 19.200.000.-) to be divided into shares with a par value of fifty cents (EUR 0,50).

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the March 31, 2013, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares."

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of the present deed are estimated at approximately at thirty-five thousand euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «HUACHENG REAL ESTATE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 137.085), constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, en date du 13 mars 2008, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carole COÏS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Echange des 2.700.000 actions existantes d'une valeur nominale de 0,10 EUR contre 540.000 actions d'une valeur nominale de 0,50.- EUR et pouvoirs au conseil d'administration de la Société pour procéder à l'échange des anciennes actions contre les nouvelles actions.

2. Augmentation de capital à concurrence de 6.130.000.- EUR pour le porter de son montant actuel de 270.000.- EUR à 6.400.000.- EUR par la création et l'émission de 12.260.000 actions d'une valeur nominale de cinquante cents 0, 50 EUR, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3. Souscription et libération des 12.260.000 nouvelles actions.

4. Fixation d'un capital autorisé d'un montant de 19.200.000.- EUR divisé en actions d'une valeur nominale de cinquante cents 0,50 EUR.

5. Modification afférentes de l'article 5 des statuts.

6. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'échanger les deux millions sept cent mille (2.700.000) actions d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) contre cinq cent quarante mille (540.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six millions cent trente mille euros (EUR 6.130.000.-) pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-dix mille euros (EUR 270.000.-) à six millions quatre cent mille euros (EUR 6.400.000.-) par la création et l'émission de douze millions deux cent soixante mille (12.260.000) actions nouvelles de cinquante cents (EUR 0,50) chacune et assorties des mêmes droits, privilèges et obligations que ceux rattachés aux actions existantes.

Souscription et libération

Les douze millions deux cent soixante mille (12.260.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société "Shine Pearl Development Ltd", ayant son siège social Level 5, Development Bank of Samoa Building, Beach Road, Apia, ici représentée par Monsieur Christophe BLONDEAU, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, et sont entièrement libérées par l'apport à la Société d'une action de la société «NEWLAND DEVELOPMENT LTD» ayant son siège social Level 2, Nia Mall, Vaea Street, Apia, Samoa (représentant 100% du capital de la société).

L'action actions ainsi apportée est évaluée à la somme de six millions cent trente mille euros (EUR 6.130.000.-).

Un rapport a été établi par HRT Revision S.A., réviseur d'entreprises, Luxembourg, le 31 mars 2008, conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales contenant la conclusion suivante:

Conclusion (en version anglaise):

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 12.260.000 shares with a nominal value of EUR 0,50 each to be issued 4.015.870 shares with a nominal value of EUR 1,70 each to be issued."

Le prédit rapport sera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'instaurer un capital autorisé à concurrence de dix-neuf millions deux cent mille euros (EUR 19.200.000.-).

L'assemblée attend le rapport du Conseil d'Administration prévu à l'article 32-3 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales proposant de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte au Mémorial.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais le teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à six millions quatre cent mille euros (EUR 6.400.000.-) divisé en douze millions huit cent mille (12.800.000) actions d'une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de dix-neuf millions deux cent mille euros (EUR 19'200'000.-) qui sera représenté par des actions d'une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 mars 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement trente-cinq mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEAU, F. MIGNON, C. COÏS, J.J.WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 avril 2008. Relation: EAC/2008/4498. - Reçu trente mille six cent cinquante Euros (6.130.000.- à 0,5 % = 30.650.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 AVRIL 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008050620/239/238.

(080055796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Upline Group, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 81.864.

In the year two thousand eight, on the twelfth of February.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of "Upline Group", a société anonyme holding, (the "Company") having its registered office in L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill (R.C.S. Luxembourg B. 81864), incorporated pursuant to a notarial deed on the April 19, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1038 of November 20, 2001. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed on the July 1, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1322 of December 3, 2005.

The meeting was opened with Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, with professional address 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Séverine HACKEL, maître en droit, with professional address 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, with professional address 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

- 1/ Decision by the general meeting to operate a revision of the articles of incorporation of the company,
- 2/ Decision to limit to three directors the number of members of the board of directors,
- 3/ Decision as a consequence, to terminate the mandate of nine directors,
- 4/ Discharge to the directors and to the statutory auditor.
- 5/ Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the whole share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to restate the articles of incorporation in their entirety which will have henceforth the following wording:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a joint stock company under the name of "Upline Group", société anonyme holding (hereinafter called the "Company").

Art. 2. The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

In all the operations indicated hereabove, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law of July thirty-first, one thousand nine hundred and twenty-nine and by article 209 of the amended law of 10 August 1915.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at seven million seven hundred thirty-eight thousand one hundred twenty-five United States Dollars and seven cents (USD 7.738.125,07) divided into nineteen thousand three hundred ten (19.310) shares with no face value.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between directors are permitted; with the restriction that one director can only represent one of the members of the board of directors.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The Company will be bound by the sole signature of the chairman of the board of directors or by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Monday of the month of June at 11.00. a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing ten percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31 of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General Dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary."

Second resolution

The meeting decides to limit to three directors the number of members of the board of directors.

The meeting decides to revoke, with immediate effect, Mr Anas ALAMI, Mr Omar Muneeb Rasheed ALMASRI, Mr Abdessamad ISSAMI, Mr Hamad Abdulla Rashid AL SHAMSI, Mr Saleh Abdula Mohamed Bin Maksoor AL TENAIJI, Mr Amine BELKEZIZ, Mr Peter Allen JOHNS, Mr Jean-Marc DUBOIS and Mr Nasir IQBAL as directors of the Company and grants them full discharge for the exercise of their mandates.

There being no further business, the meeting was closed at noon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Upline Group" (la "Société"), ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill (R.C.S. Luxembourg B. 81.864), constituée suivant acte notarié en date du 19 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1038 du 20 novembre 2001. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 1^{er} juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1322 du 3 décembre 2005.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1/ Décision de procéder à une refonte des statuts,
- 2/ Décision de fixer le nombre des membres du conseil d'administration à trois administrateurs,
- 3/ Résiliation conséquent du mandat d'administrateur de neuf administrateurs,
- 4/ Décharge à donner aux administrateurs,
- 5/ Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Upline Group" (ci-après dénommée la "Société") .

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, du développement et de la disposition d'un portefeuille constitué de tous titres et brevets de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription ou d'option d'achat, et de toute autre manière, des titres et brevets de toute nature et de les réaliser par voie de vente, de transfert, d'échange ou autrement, faire fructifier ces titres et brevets, et consentir aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt participatif toute assistance et tous prêts, avances ou garanties.

La société pourra de manière générale prendre toutes mesures destinées à garantir ses droits et faire toutes transactions et opérations directement ou indirectement liées à son objet social et susceptibles de promouvoir son développement ou sa progression.

Relativement aux transactions et opérations indiquées ci-dessus, ainsi que pour l'ensemble de son activité, la Société respectera les limites définies par la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt neuf et par l'article 209 amendé de la loi du 10 août mille neuf cent quinze.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à sept millions sept cent trente-huit mille cent vingt-cinq dollars américains et sept cents (USD 7.738.125,07) divisé en dix-neuf mille trois cent dix (19.310) actions sans mention de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. La Société sera engagée par la signature individuelle du Président du Conseil d'Administration, soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 11 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des membres du conseil d'administration à trois administrateurs.

L'assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, Messieurs Anas ALAMI, Omar Muneeb Rasheed ALMASRI, Abdessamad ISSAMI, Hamad Abdulla Rashid AL SHAMSI, Saleh Abdula Mohamed Bin Maksoor AL TENAIJI, Amine BEL-

KEZIZ, Peter Allen JOHNS, Jean-Marc DUBOIS et Nasir IQBAL en tant qu'administrateurs de la Société et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HEILIGER, S. HACKEL, S. GRISIUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 février 2008, Relation: EAC/2008/2299. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 04 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008050623/239/328.

(080055620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Sextant Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 121.184.

—
EXTRAIT

Il résulte des contrats de cession de parts sociales en date du 15 décembre 2007 que:

- La société SEXTANT CAPITAL MANAGEMENT INC, ayant son siège social au 2045 Lakdeshore boulevard West, Suite unit 4004, M8V2Z8 Toronto (Canada) a cédé 50 parts sociales de la société à la société RIAMBEL HOLDING SA, sise 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

En date du 2 janvier 2008, la société RIAMBEL HOLDING SA, étant devenu associé unique de la société Sextant Capital Management S.à.r.l., est dorénavant propriétaire de 50 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/04/08.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008050627/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04167. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

CWS N.V. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5280 Sandweiler, 6, Zone Industrielle Rolach-Hall.

R.C.S. Luxembourg B 60.120.

—
Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la société CWS N.V., société anonyme de droit belge, avec siège social au Berchemstadionstraat 78, B-2600, Berchem, Anvers, Belgique (la «Société»), tenu le 26 janvier 2007, que la résolution suivante a été adoptée:

Les personnes suivantes ont été nommées avec effet au 26 janvier 2007, pour une durée indéterminée, en tant qu'administrateurs délégués de la Société:

- Madame Christine Berwaerts, administrateur, née le 25 avril 1954 à Tienen, demeurant au Oude Heerweg (Hak) 3, B-3300 Tienen, Belgique;

- Monsieur Jan Klooster, administrateur, né le 8 août 1957, à Veldhoven, Pays-Bas, demeurant au 8, Koepelstraat, 5243 SC Rosmalen, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050632/1035/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04431. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Société d'Etudes et de Constructions d'Appareils de Levage et de Traction, Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R.C.S. Luxembourg B 4.179.

Extraits des résolutions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Mario Casado en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 13 février 2008;

- d'accepter la démission de Monsieur Roland Medawar en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 31 mars 2008;

- de nommer:

Monsieur Thierry Luc Bertrand né le 31 août 1961 à Sainte-Maure-De Touraine, France ayant comme adresse, Avonwick Gate, M3A 2M7 Toronto, Ontario, Canada, en tant qu'administrateur de la Société avec effet 14 février 2008 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

SOCIETE D'ETUDES ET DE CONSTRUCTIONS D'APPAREILS DE LEVAGE ET DE TRACTION

Signatures

Référence de publication: 2008050641/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03847. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

YEP Aviation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 136.988.

L'an deux mille huit, le vingt mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société YEP AVIATION (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 136.988, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg en date du 4 mars 2008, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'Assemblée est présidée par Jan Vanhoutte, Avocat, demeurant à Luxembourg (le Président). Le Président désigne Arnaud Bon, Avocat, demeurant à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit M^e Patrick Goebel, Avocat, demeurant à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

L'actionnaire de la Société, représenté à l'Assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présences qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le représentant de l'actionnaire ainsi que par les membres du Bureau.

La procuration de l'actionnaire de la Société représenté à la présente Assemblée restera également annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par toutes les parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. qu'il ressort de la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à l'Assemblée, qui est donc considérée comme valablement constituée et apte à délibérer des points de son ordre du jour reproduit ci-dessous.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Remplacer l'article 2 (la clause de l'objet social) comme suit:

"L'objet de la Société est l'affrètement, le frètement, le rachat et la gestion de l'aéronef Embraer EMB-135BJ, numéro de série 14501002 (l'"Aéronef"), ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société a pour objet d'effectuer la gestion et la mise à disposition, à titre onéreux, de l'Aéronef.

La Société refacturera l'utilisation de l'Aéronef et ce sur la base de contrats qu'elle aura établi avec le ou les utilisateurs lors de chaque utilisation du ou des appareils.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement".

3. Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

La Société décide de modifier l'objet de la Société et de remplacer l'article 2 comme suit:

" **Art. 2.** L'objet de la Société est l'affrètement, le frètement, le rachat et la gestion de l'aéronef Embraer EMB-135BJ, numéro de série 14501002 (l'"Aéronef"), ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société a pour objet d'effectuer la gestion et la mise à disposition, à titre onéreux, de l'Aéronef.

La Société refacturera l'utilisation de l'Aéronef et ce sur la base de contrats qu'elle aura établi avec le ou les utilisateurs lors de chaque utilisation du ou des appareils.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement"

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Le montant des dépenses supportées par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 1,000 (mille euros).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: J. Vanhoutte, A. Bon, P. Goebel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2008. LAC/2008/12593. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008050734/5770/70.

(080055456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Watercreek Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.616.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 mars 2008

Acceptation de la démission de Mesdames Sylvie THEISEN, Caterina SCOTTI et Eliane IRTIUM en tant qu'administrateurs et acceptation de la démission de Madame Eliane IRTIUM en tant qu'administrateur-délégué.

Madame Carla DOS SANTOS TEIXEIRA, employée privée, Madame Adèle DI IULIO, employée privée, toutes deux demeurant professionnellement au 49, boulevard du Prince Henri, Luxembourg et Madame Josiane WAGNER, employée

privée, demeurant à 11, rue des Champs, L-1323 LUXEMBOURG, ont été nommées administrateurs, en remplacement de Mesdames Sylvie THEISEN, Eliane IRTHUM et Caterina SCOTTI. Les mandats de Mesdames Carla DOS SANTOS TEIXEIRA, Adèle DI IULIO et Josiane WAGNER viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Pour extrait sincère et conforme
WATERCREEK INVESTMENTS S.A.

Di Iulio / Dos Santos

Référence de publication: 2008050644/788/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05443. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Vector Conseil S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 94.679.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 20 mars 2008 que les mandats des administrateurs ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009:

- Monsieur Werner SMETS (Administrateur de catégorie B);
- Monsieur Jan BONROY (Administrateur de catégorie B);
- Monsieur Rémy MENEGUZ (Administrateur de catégorie A).

Le mandat de Commissaire aux Comptes a été renouvelé pour la même période:

- Certifica Luxembourg S.à.r.l., RC B 86.770, domicilié au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008050648/799/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03626. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

IT-House, Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 112.868.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IT-HOUSE SA

Signature

Référence de publication: 2008050814/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01351. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

C.T.A.M., Carlo Tassara Assets Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.494.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue ce 11 mars 2008 que:

- Madame Hélène ZALESKI, Administrateur de société, demeurant 117, avenue Molière, B-1190 Forest.
- Madame Mireille GEHLEN, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
- Monsieur Gianni MANCINI, Consultant, demeurant 117, avenue Molière, B-1190 Forest.

- Monsieur François WINANDY, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Sont réélus Administrateurs pour une durée de une année, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008

et que

- H.R.T. Révision S.A. (Anciennement H.R.T. Révision S.à r.l.), sis 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, est réélue réviseur d'entreprises pour la même période.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008050653/802/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03454. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Plastiflex Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 38.182.

—
EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 3 avril 2008 de:

- 1) Porter le nombre des membres du Conseil d'Administration à quatre (4).
- 2) Accepter la démission de l'administrateur, Monsieur Robert DE REGGE, avec effet au 7 décembre 2007.
- 3) Nommer les personnes suivantes au poste d'administrateur, avec effet rétroactif au 7 décembre 2007:

- Monsieur Johan MIERMANS, né le 13 octobre 1958 à Hasselt, Belgique, demeurant au 84, Wijgmaalbroek, B-3018 Leuven;

- Equity@Work BVBA, ayant son siège social au 22, Uilenberg, B-9140 Temse, inscrite au Registre de Commerce de Dendermonde, Belgique, sous le numéro 884.443.030, représentée par Monsieur Hans SWINNEN, né le 6 juin 1966 à Mol, Belgique, résidant au 22, Uilenberg, B-9140 Temse.

Leur mandat expirant lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008050651/799/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03915. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Christa Intershipping S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 62.982.

—
L'an deux mil huit, le douze mars.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

A comparu:

La société anonyme BKDV HOLDING SA, établie et ayant son siège social à L-8057 BERTRANGE, 9, rue du Chemin de Fer,

Constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Petange, en date du 8 novembre 2005, publiée au Mémorial C, en date du 8 mars 2006, numéro 494, page 23.700,

Inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 112.126, représentée par Monsieur Georges BRIMEYER, né le 29 septembre 1942 à Luxembourg, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111, rue Pierre Krier,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la dite société, fonction à laquelle il a été nommé suivant assemblée générale tenue en date du 8 novembre 2005, consécutivement à la constitution de la dite société,

et en vertu des pouvoirs lui conférés par les stipulations de l'article 6 des statuts de la dite société.

Laquelle partie comparante déclare être devenue seule et unique associée de la société à responsabilité limitée CHRISTA INTERSHIPPING Sàrl, établie et ayant son siège social à L-8057 BERTRANGE, 9, rue du Chemin de Fer,

constituée par acte de Maître Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 325 date du 8 mai 1998,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 62 982,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 26 janvier 2005, suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publiée au Mémorial C, en date du 29 juillet 2005, numéro 761, page 36.511,

et ce en vertu d'une convention de cession sous seing privé signé en date du 9 janvier 2007, suivant laquelle convention la partie comparante s'est vue cédé par la société anonyme WESTGATE FINANCIAL HOLDING SA, établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, 499 parts sociales (sur un total de 500 parts sociales) lui appartenant au prix convenu entre parties, hors la comptabilité du notaire, de façon que la comparante détient actuellement la totalité des parts sociales de la dite société CHRISTA INTERSHIPPING Sàrl.

Une copie de la précitée convention de cession restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Est ensuite intervenu aux présentes

Monsieur Taddëus Henri Maria VAN LAAK, né le 19 juillet 1960 à Dordrecht, demeurant à L-8057 BERTRANGE, 9, rue du Chemin de Fer,

agissant en sa qualité d'administrateur délégué de la société à responsabilité limitée CHRISTA INTERSHIPPING Sàrl, établie et ayant son siège social à L- 8057 BERTRANGE, 9, rue du Chemin de Fer, précitée,

fonction à laquelle le comparant préqualifié a été nommé suivant décision d'une assemblée générale tenue en date du 11 septembre 2007, publiée au Mémorial C du 30 octobre 2007, numéro 2.457, page 117.917,

et en vertu des pouvoirs lui conférés par cette même assemblée générale précitée,

ici représenté par Monsieur Georges BRIMEYER, né le 29 septembre 1942 à Luxembourg, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111, rue Pierre Krier, en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par toutes les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec le présent acte,

lequel, ès qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'en sa qualité d'administrateur-délégué de la société CHRISTA INTERSHIPPING S.à r.l., il déclare accepter ladite cession de parts au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BRIMEYER; REUTER.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 mars 2008, Relation: RED/2008/286. — Reçu douze euros 12,00.- €.

Le Receveur (signé): Kirch.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 31 mars 2008.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2008050737/7851/59.

(080055663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

cadooz Luxembourg Two S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 218.100,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.979.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 4 avril 2008 que Mark Gregg, né le 17 juin 1968 à Heidenheim, Allemagne et domicilié au Alte Landstrasse 198, 22339 Hambourg, Allemagne a acheté 116 parts sociales ordinaires précédemment détenues par Cadooz One Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.883.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008050659/1092/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03828. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Syncom Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 76.029.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mars 2008

1. Les démissions de Monsieur Serge KRANCENBLUM, diplômé en MBA, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur François MESENBURG, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de leur mandat d'Administrateur, avec effet à la présente Assemblée, sont acceptées;

2. la démission de la société FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes, avec effet à la présente Assemblée, est acceptée;

3. constatant qu'aucune candidature n'est présentée pour les postes vacants, il n'est pas pourvu pour le moment au remplacement des Administrateurs ni du Commissaire démissionnaires.

Fait à Luxembourg, le 21 mars 2008.
Certifié sincère et conforme
Pour SYNCOM INVESTMENTS S.A.
Services Généraux de Gestion S.A.
Actionnaire
Signatures

Référence de publication: 2008050660/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03682. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Marshall Monteagle Holdings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 19.600.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 mars 2008

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2009, à savoir:

Administrateurs:

Mr David Courtnall Marshall

Mr Alastair Robert Christopher Barclay

Mr Rory Charles Kerr

Mr John Michael Robotham

Commissaire aux comptes:

International Audit Services S.à r.l. (anciennement AGN Horsburgh & Co.)

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050662/631/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01928. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Pfizer International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1652 Luxembourg, 12, rue Hugo Gernsback.

R.C.S. Luxembourg B 79.433.

—
EXTRAIT

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire en date du 7 avril 2008, les associés de PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG SA ont décidé d'accepter la démission de Colleen Ostrowski en sa qualité d'administrateur de la société avec effet au 10 avril 2008 et de nommer Ciaran Murphy comme administrateur de la société en remplacement de Colleen Ostrowski, avec effet le même jour et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'année 2012.

En conséquence de quoi, le Conseil d'administration est, à partir du 10 avril 2008, composé comme il suit:

1. Alain STEICHEN, né le 28 avril 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

2. Ciaran MURPHY, né le 02 mai 1962 à Dublin en Ireland, demeurant professionnellement au La Touche House, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland.

3. Laura CHENOWETH, née le 17 janvier 1965 dans l'Etat du New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement au 235 East 42nd Street, New York NY 10591, Etats-Unis d'Amérique.

Pour PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG SA

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Référence de publication: 2008050663/275/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04135. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Light.Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 74.361.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of March.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by its director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, having its registered office at Apia Samoa, itself represented by its director, Mrs. Rika MAMDY, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

- the company "LIGHT. CORP S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 74.361), having its registered office at L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, was incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, then residing in Hesperange, on January 21, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 383 of May 27, 2000;

- The capital amount is stated at EUR 32,000 (thirty-two thousand Euro) divided into 320 (three hundred and twenty) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each;

- The appearing person declares that NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, is the sole shareholder and holder of all the shares of LIGHT. CORP S.A.

- The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company LIGHT. CORP S.A.

- It has knowledge of the articles of incorporation of the company and it is perfectly aware of the financial situation of the company.

- It gives full discharge, in connection with their functions, to the directors and the statutory auditor until the present date.

- It is vested, in its capacity of a liquidator, with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to its person as sole shareholder.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company LIGHT. CORP S.A.

The books, accounts and documents of LIGHT. CORP S.A., will be safekept for a period of five years in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six mars.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par son director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-même représentée par son director, Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a prié le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société "LIGHT. CORP S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 74.361), ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 21 janvier 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 383 du 27 mai 2000;

- La société a actuellement un capital social de EUR 32.000.- (trente-deux mille euros) représenté par 320 (trois cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune;

- La comparante déclare que NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, est l'actionnaire unique et propriétaire de toutes les actions de la société LIGHT. CORP S.A.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société LIGHT. CORP S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société LIGHT. CORP S.A.

Les livres et documents comptables de la société LIGHT. CORP S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2008. Relation: LAC/2008/13619. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008050683/242/77.

(080055732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Ardilla Segur SA, Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 137.746.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the second day of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Stichting Abatwa, a company incorporated and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Amsteldijk 166, NL-1079 LH Amsterdam, the Netherlands (the Shareholder),

here represented by Mrs Danielle CAVIGLIA, employee, with professional address at 7 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Amsterdam (the Netherlands) under private seal,

said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of "Ardilla Segur SA" (the Company) qualifying as a securitisation company (*société de titrisation*) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (*valeurs mobilières*) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation proposed by the Company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind) and receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements relating thereto), and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Board is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities), in each case, corresponding to a separate part of the Company's estate.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty one thousand euros) consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the fourth Wednesday of March of each year at 3:00 p.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 7 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board, at least one of which must be a category A director or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. External Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The external auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Segregation of assets. If as of any payment date of the assets under a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the sum of the payments received under such assets under the same compartment exceed the payments to be made by the Company under the same compartment, the Board may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment. All other assets allocated to a compartment are exclusively available to the investors (the Investors) thereunder and the creditors (the Creditors) whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 24. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 25. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 26. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2008.

The first annual General Meeting will be held in 2009.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty one thousand euros) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at three thousand two hundred euros.

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at four (4) directors, three (3) directors being the category A directors and one (1) director being the category B director;

2. the following persons are appointed as category A directors:

- Mr Alexis Kamarowsky, born on 10 April 1947 in Strang (Germany), Managing Director of Luxembourg International Consulting S.A., having his business address at 7, Val Sainte-Croix L-1371, Luxembourg;

- Mr Jean-Marc Debaty, born on 11 March 1966 in Rocourt (Belgium), Director of Luxembourg International Consulting S.A., having his business address at 7, Val Sainte-Croix L-1371, Luxembourg; and

- Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino born on 12 September 1964 in La Spezia (Italy), lawyer having his business address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

and the following person is appointed as category B director:

- Mr Sven Ulbrich, born on 13 February 1973 in München (Germany), Director of Oaklet GmbH, having his business address at Bettinastrasse 61, 60325 Frankfurt, Germany;

3. that the terms of office of the categories A and B members of the Board will expire after the annual General Meeting of the year 2014; and

4. that the address of the registered office of the Company is at 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deuxième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Stichting Abatwa, une société constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis Amsteldijk 166, NL-1079 LH Amsterdam, les Pays-Bas (l'Actionnaire),

et ici dûment représentée par Madame Danielle CAVIGLIA, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix L-1371, Luxembourg,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Ardilla Segur SA" (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

La Société peut avoir un associé unique (ci-après, l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans la documentation relative aux conditions particulières de l'émission proposée par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes) et créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations le quatrième mercredi, de mars de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit

dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur restant, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plus d'un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix

des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 7 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société dont au moins l'un d'entre eux sera un administrateur de catégorie A ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Séparation des biens. Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant des paiements reçus au titre de tels actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce même compartiment, le Conseil d'Administration peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé. Tous les autres actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition des investisseurs (les Investisseurs) de ce compartiment ainsi qu'aux créanciers (les Créanciers) dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrer toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint.

Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

Art. 24. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Art. 25. Subordination. Tous les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnés aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 26. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000.- (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de trois mille deux cents euros.

Résolutions de l'actionnaire

1. le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4), trois (3) administrateurs étant des administrateurs de catégorie A et un (1) autre administrateur étant un administrateur de catégorie B;

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie A:

- M. Alexis Kamarowsky, né le 10 avril 1947 à Strang (Allemagne), administrateur-délégué de Luxembourg International Consulting S.A., ayant son adresse professionnelle sis 7, Val Sainte-Croix L-1371, Luxembourg;

- M. Jean-Marc Debaty, né le 11 mars 1966 à Rocourt (Belgique), administrateur de Luxembourg International Consulting S.A., ayant son adresse professionnelle sis 7, Val Sainte-Croix L-1371, Luxembourg; et

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino né le 12 septembre 1964 à La Spezia (Italie), juriste, ayant son adresse professionnelle sis 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

et la personne suivante est nommée administrateur de catégorie B:

- M. Sven Ulbrich, né le 13 février 1973 à Munich (Allemagne), administrateur de Oaklet GmbH, ayant son adresse professionnelle au Bettinastrasse 61, 60325 Francfort, Allemagne;

3. le mandat des administrateurs des catégories A et B ainsi nommés prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2014; et

4. le siège social de la société est fixé sis au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. CAVIGLIA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 avril 2008. Relation: EAC/2008/4632. - Reçu mille deux cent cinquante Euros (Droit fixe: 1.250.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 AVRIL 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008050710/239/663.

(080056036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Lamalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.521.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL
48, blvd G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008050794/2374/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04288. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Draka Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.303.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Draka Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050826/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03621. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Computerland Europe Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 30.839.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

48, blvd. G. D. Charlotte, L-1330, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008050795/2374/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01754. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Braunhubergasse S.à r.l. Unipersonnelle, Société à responsabilité limitée holding unipersonnelle.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.649.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.04.08.

Pour REQUISITION

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008050791/320/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04479. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.
